



Date de convocation :
17/06/2016

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160624-35885-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-quatre juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Henri-Florent COTTE, M. Luc VOCANSON, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique MORIN à Mme Aurélie BLANCHARD
Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER
Mme France BROUTY à M. Hervé HERRY
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jean-Marie MBELO
Mme Nathalie LAMARRE à M. Valentin LAMBERT
M. Thierry CALOT à Mme Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Hélène SEGURA à M. Philippe NGUYEN THANH

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé HERRY

OBJET : Marché n° 2015/102 - Fourniture pose et dépose de faux-plafonds dans les bâtiments communaux de la ville de Vernon

La commune de Vernon a lancé une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics pour la passation d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum en application à l'article 77 du code des marchés publics relatif à la fourniture, la pose et la dépose de faux-plafonds dans les bâtiments communaux de la ville de Vernon.

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2016.

Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à publication et mis en ligne sur le site de la Ville via marches-securises.fr le 09 décembre 2016 et publié au BOAMP du 9 décembre 2015 (annonce n°15- 184808) et au JOUE n°2015/S 241-437046 du 12 décembre 2015.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 janvier 2016 à 16h00. À ces dates et heure, 4 plis ont été reçus dans les délais.

Les plis ont été ouverts le 20 janvier 2016 à 9h00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Valeur technique (50 points),
- Prix des prestations (40 points),
- Délais d'exécution (10 points).

L'analyse qui a été réalisée, a permis, à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 juin 2016 :

- de procéder au classement des offres recevables comme suit :

Classement final	N° Pli	Candidat
1	1	LEGOUPIL
2	3	ASPECT DECO
3	2	SPF
4	4	HABITAT 27

- d'attribuer le marché 2015/102 à la société LEGOUPIL

La société pressentie pour être attributaire du présent marché a fourni les pièces administratives visées par l'article 46 du code des marchés publics nécessaires à la notification du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 67 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à publication et mis en ligne sur le site de la Ville via marches-securises.fr le 09 décembre 2016 et publié au BOAMP du 9 décembre 2015 (annonce n°15- 184808) et au JOUE n°2015/S 241-437046 du 12 décembre 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le rapport d'analyse des offres relatif à l'affaire citée en objet,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 10 juin 2016

Considérant l'exposé du rapporteur

Commune de VERNON

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n° 2015/102 « Fourniture, pose et dépose de faux-plafonds dans les bâtiments communaux de la ville de Vernon » avec la société LEGOUPIL pour un montant annuel de :
Mini : 4 000,00 € HT
Maxi : 82 500,00 € HT

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Mme LAMARRE, M. LAMBERT;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par,
Francois OUZILLEAU



Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 01/07/16 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 01/07/16 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture

n° 027-212706816-20160624-35885-DE